



■ **Décision n° SGA-DEC-2024-n° 131**  
**Subventions pour la mise en place de caméras de  
vidéoprotection dans les bâtiments scolaires**

**Direction des Finances – Service subventions**

**Le Maire de Creil,**

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 portant délégation à monsieur le Maire des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal,

■ **Considérant**

Qu'au vu des dégradations réalisées dernièrement il est nécessaire de protéger les établissements scolaires.

Qu'il faut sécuriser ces sites à l'aide de dispositif de vidéoprotection.

Que ce projet correspond aux conditions d'éligibilité des différents dispositifs d'aides financières départementales et nationales.

■ **Décide**

**Article 1 :** de solliciter une subvention auprès de tout organisme dont le Conseil Départemental de l'Oise et l'Etat au titre du FIPD pour ce projet dans la limite des plafonds maximaux accordés et dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 2 :** d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la ville.

**Article 3 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 4 :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Creil, le **20 MARS 2024**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO

Payé le maire et par  
délégation  
l'adjointe au maire  
Sophie Lehmen

Date de notification : **20 MARS 2024**  
Date de publication sur le site de la Ville : **20 MARS 2024**